

FICHE INSCRIPTION ATELIER 2020/2021

Èlève NOM : _____ **Prénom :** _____

Age : _____ **tél portable :** _____ **Mail :** _____

Adresse : _____

Si mineur, Parent Référent NOM : _____ **Prénom :** _____

tél portable : _____ **Mail :** _____

Adresse (si différente) : _____

Atelier choisi :

Cours jeudi 18 h 00 : **Cours lundi 18 h 00 :**

Cours lundi 19 h 30 : **Cours adultes :**

Je, soussigné, _____

*Déclare m'inscrire à l'atelier théâtre organisé par la Cie Le Rocher des Doms

*Responsable légal de l'enfant mineur désigné ci-dessus, déclare l'inscrire à l'atelier théâtre organisé par la Compagnie Le Rocher des Doms et autorise cette dernière à prendre toute mesure en cas d'urgence médicale après avoir tenté de me joindre.

Déclare avoir pris connaissance des conditions ci-jointes et les accepter

Fait à _____ le _____

**Rayer la mention inutile*

TARIFS ET CONDITIONS DE FREQUENTATION DES ATELIERS Année 2020/2021

Lieu des ateliers : Salle n°1 - Espace Mennétrier – Rue Louis Jovet - 21240 Talant
Adhésion à l'association : 15 € (**obligatoire** dès la première séance)

Atelier enfants, collégiens, lycéens

Tarif annuel : 210 €. L'inscription annuelle est due dès la troisième séance.

Les ateliers n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.

La compagnie s'engage à assurer un minimum de **24 séances de 1 h 30** réparties sur l'année scolaire **en fonction du calendrier des représentations des comédiens professionnels qui encadrent ces ateliers**, la première séance est le 21 septembre 2020 pour les lundis et le 24 septembre pour les jeudis.

Atelier Adultes

Tarif annuel : Plein tarif 320 €, Tarif réduit : 265 € (accordé sur justificatif aux Etudiants et demandeur d'emploi)

La compagnie s'engage à assurer un minimum de **18 séances de 3 h** entre septembre 2020 et juin 2021 soit en 1 journée de 6 heures, soit 2 demi-journées de 3 heures, en fonction du calendrier qui sera décidé avec le groupe lors de la première séance (date à définir).

Le règlement devra s'effectuer dans son intégralité dès la confirmation de l'inscription avec possibilité d'échelonnement sous forme de 3 chèques datés du jour de l'inscription.

Un départ en cours d'année ne pourra donner lieu à un remboursement, sauf raison médicale ou déménagement.

En cas d'absence d'un comédien, la compagnie fera en sorte de vous prévenir dès que possible.

En cas d'absence d'un élève, l'élève ou le parent référent fera en sorte de prévenir le comédien directement sur son portable dès que possible.

Le théâtre est une activité collective, l'absence d'un participant perturbe le travail des partenaires auxquels il donne habituellement la réplique. Il est important que les participants soient ponctuels et assistent à toutes les séances. **Les élèves s'engagent à être présents lors de la restitution publique de leur travail** (lieu et date non précisés).